

**Recommandations sanitaires  
pour l'organisation de  
rencontres inter-établissements  
UNSS**

**COVID 19**

Version au 14 février 2022

**UNSS**  
Union Nationale  
du Sport Scolaire

**2021-22**

## PREAMBULE

Dans le contexte sanitaire que nous vivons depuis le début de la pandémie de la Covid 19, le sport scolaire est plus que jamais essentiel pour le bien-être physique, psychique et social des élèves de l'ensemble du second degré. C'est ainsi que l'UNSS affirme sa volonté de mettre en place les conditions nécessaires au maintien des rencontres sportives et artistiques qu'elles soient compétitives, promotionnelles, évènementielles, avec des objectifs de santé ou de formation. Pour cela, les services régionaux et départementaux de l'UNSS ont fait preuve d'expertise pour permettre la pratique sportive et artistique du plus grand nombre de filles et garçons du second degré en toute sécurité depuis le début de la crise sanitaire.

Les recommandations sanitaires détaillées ci-dessous ont été élaborées par les acteurs de l'UNSS. Elles émanent :

- du protocole sanitaire du MENJS du 19 août 2020, de la FAQ au 25 janvier 2022, du communiqué de presse du MENJS en date du 11 février 2022 ;
- des recommandations sanitaires mises en place par les différents services régionaux et départementaux de l'UNSS depuis le début de la crise sanitaire ;
- des recommandations et *scénarii* émis par la direction nationale UNSS depuis le début de la crise sanitaire.

Elles ont ainsi vocation de permettre la nécessaire vie associative de l'UNSS tout en garantissant la sécurité sanitaire des élèves et des personnels dans le cadre des activités de l'UNSS.

Ces recommandations doivent nourrir les décisions prises en concertation étroite entre l'UNSS et les acteurs institutionnels du Sport Scolaire.

Elles sont évolutives et devront suivre la dynamique épidémique et les changements éventuels de réglementation.

## **1/ Pourquoi des recommandations UNSS ?**

*(sur la base de propositions faites par Charles Mercier-Guyon, médecin fédéral UNSS)*

La dernière vague épidémique de Covid-19 qui a démarré en fin d'année 2021 avec le variant Omicron a pu paraître moins inquiétante que la précédente liée au variant Delta. La durée de cette crise sanitaire, conjuguée avec une moindre dangerosité perçue de ce dernier variant ont pu conduire à un éventuel relâchement de la vigilance et du respect des gestes barrières. Néanmoins, si la situation actuelle au niveau national fait bien état d'un ralentissement de la circulation du virus, les indicateurs épidémiologiques et hospitaliers restent toujours très élevés.

## **2/ Esprit de ces recommandations UNSS**

Aussi, au regard du risque épidémique, force est de constater que pour une très large proportion d'activités sportives et artistiques, ce n'est pas tant la pratique en elle-même qui est en cause, mais plutôt ce qui est périphérique à cette pratique et les comportements qui entourent ces activités et les rencontres (e.g. transports, restauration, passages aux vestiaires, ...).

Les présentes recommandations intègrent ainsi l'ensemble de ces comportements. Elles sont guidées par une approche responsable. Elles se fondent sur des règles de bon sens et des connaissances acquises depuis le début de la pandémie qui visent à limiter le risque épidémique. La mise en place et la promotion de ces mesures préventives doivent permettre de poursuivre et/ou de reprendre de nombreuses rencontres inter-établissements et activités sportives, artistiques de l'UNSS.

Le triptyque espace disponible / durée des interactions / nombre de participants sera la pierre angulaire de l'ensemble des recommandations en différenciant l'ensemble des pratiques en extérieur des pratiques en intérieur.

## **3/ Rappels et vigilances**

⇒ Le cadre UNSS (Directeur Régional et Directeur Départemental) reste le responsable et le garant des recommandations liées à la lutte contre la Covid 19. En cas d'absence, il peut nommer un référent local lors de la manifestation UNSS.

⇒ La crise épidémique n'a pas été sans conséquence sur la condition physique et sur les compétences psychomotrices de nombre d'élèves. Nous insistons sur la nécessité de proposer un temps d'échauffement de qualité.

#### 4/ Rencontres inter-établissements

<b>ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES EN EXTERIEUR</b>	
En extérieur, toutes les activités sportives et artistiques sont possibles, certaines nécessitant des adaptations spécifiques.	
<b>Recommandations générales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des gestes barrières (cf protocole MENJS du 19 Aout 2020) : port du masque non obligatoire à l'extérieur mais peut-être conseillé et distanciation sur les abords du terrain ainsi que dans tout déplacement.</li> <li>- Le non brassage entre les élèves d'établissements différents en dehors du temps de pratique est recommandé.</li> <li>- Arrivées décalées des équipes.</li> <li>- Définir un nombre de personnes maximum en fonction des éléments de contexte.</li> <li>- <b>Traçabilité OPUSS</b> mise en place systématiquement et de manière plus étendue (ouverture d'OPUSS prolongée pour actualiser les présences lors des manifestations). <b>L'inscription de tous les licenciés est obligatoire pour toute forme de rencontre à partir du district. Pour les manifestations promotionnelles ou évènementielles, les non licenciés doivent être listés.</b></li> <li>- <b>Tenue d'un relevé d'incidents ou de faits significatifs</b> durant l'évènement.</li> <li>- Mise en place d'un sens de circulation pour éviter les brassages entre les différents groupes d'AS.</li> <li>- Mise en place des procédés de désinfection et nettoyage régulier en cas de matériels partagés.</li> </ul>	
<b>Recommandations spécifiques</b>	
Activités Sportives et Artistiques impliquant des contacts	Au regard des conditions sanitaires, les " Fiches Sport " UNSS peuvent être adaptées localement.

<b>ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES EN INTERIEUR</b>	
<p>En intérieur, toutes les activités sportives et artistiques sont possibles, certaines nécessitant des adaptations spécifiques. Des recommandations générales complémentaires permettent de réduire fortement les risques de contagiosité, principalement dus à des contacts excessifs ou une proximité prolongée, notamment en dehors des pratiques.</p>	
<b>Recommandations générales</b>	
<p><b><i>Les recommandations générales pour les activités en intérieur sont les mêmes que pour les activités en extérieur avec les éléments complémentaires suivants :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des lieux de pratiques les plus aérés possibles.</li> <li>- Mise en place de pauses avec des moments extérieurs.</li> <li>- Port du masque sur le nez et la bouche, en dehors du temps de pratique.</li> <li>- Définition d'un espace par établissement sur le lieu de la rencontre, à distance des autres établissements, où les élèves peuvent déposer leurs affaires.</li> <li>- Mise à disposition pour chaque établissement de son propre matériel (raquettes, sifflets poire...) et d'un procédé de désinfection.</li> <li>- Contrôle et adaptation du nombre de personnes.</li> <li>- Attribution, si nécessaire, d'un vestiaire à chaque AS et dans un temps imparti.</li> <li>- Assurance de sanitaires nettoyés régulièrement.</li> </ul>	
<b>Recommandations spécifiques</b>	
<p>Activités Sportives et Artistiques impliquant des contacts</p>	<p>Au regard des conditions sanitaires, les " Fiches Sport " UNSS peuvent être adaptées localement pour limiter les contacts excessifs ou une proximité prolongée.</p>

## 5/ Les déplacements

Pour des raisons pratiques, il est envisageable que plusieurs associations sportives (AS) partagent un bus, en respectant les conditions suivantes : définition d'une zone réservée à chaque groupe, espace entre les groupes, aération, sens de circulation par AS, port du masque.

Les enseignants d'EPS, les animateurs d'AS feront appliquer les règles sanitaires complémentaires qui pourraient être édictées par les transporteurs.

Le taux d'occupation des bus doit être raisonnable et adapté à la durée du déplacement.

## 6/ Hébergements

Pour intégrer certains lieux d'hébergement, à ce jour, il est nécessaire d'avoir le « pass sanitaire » (12-15 ans) ou le « pass vaccinal » (+ de 16 ans).

Lors des hébergements, il est recommandé de :

- prioriser les chambres d'une même AS et de ne pas les surcharger ;
- prioriser des chambres aérées, en évitant l'utilisation des couchages simultanés en lits superposés ;
- permettre une aération maximale dans des pièces communes ;
- créer des rotations sur les lieux de restaurant ;
- limiter le nombre de personnes et les croisements dans une même pièce et privilégier des durées très courtes et avec masque.

## 7/ Accueil /Collations

Lors de temps d'accueil, de collations ou tout moment de convivialité il est recommandé de :

- les organiser si possible dans un espace extérieur ;
- donner la consigne de distanciation importante ;
- ne pas être en face à face ;
- réduire les temps de réunions ;
- contrôler le nombre de personnes ;
- mettre en place des aérations fréquentes ;
- proscrire les plats collectifs ;
- fournir les équipements de protection individuelle et d'hygiène.

## 8/ Restauration

Lors des temps de repas, il est recommandé de :

- mettre en place plusieurs tours de repas ;
- éviter, si possible, de manger en face à face ;
- éviter les files d'attente sans distanciation et de rendre le masque obligatoire ;
- mettre en place des aérations fréquentes ;
- appliquer les recommandations à l'ensemble des temps de repas (petit déjeuner, collation, repas midi et soir).

## 9/ Mesures nécessaires en cas de suspicion ou de cas Covid

Il est recommandé de :

- prévoir plusieurs chambres vides pouvant servir à des élèves en suspicion Covid / cas contacts/ ou cas positifs ;
- prévoir, par les AS, les modalités éventuelles de rapatriement si un élève ou adulte est malade, si un élève ou un adulte est à tester ;
- donner comme consigne qu'un élève ou un adulte qui présenterait des symptômes avant la manifestation ne doit absolument pas s'y rendre.

## 10/ Informations complémentaires

Garantie Assistance de la Maif en cas de Cas Covid :

Garanties	Positions
<p><b>Garantie Assistance</b></p>	<p>Si l'assuré <b>contracte le coronavirus pendant son séjour</b>, les garanties assistance peuvent être activées. Il est mis en relation avec le médecin de MAIF Assistance qui décidera de la nécessité ou non d'un rapatriement et qui au besoin dirigera l'assuré vers les services compétents de l'Etat. En cas de maintien sur place, MAIF Assistance peut assurer la prise en charge des frais médicaux dans la limite des garanties du contrat.</p> <p>La garantie n'est en revanche pas acquise lorsque l'assuré <b>n'est pas malade</b>. MAIF Assistance ne peut donc pas intervenir s'il demande son rapatriement par crainte d'épidémie ou s'il est cas contact (pour ce dernier cas, certains pays de séjour prennent en charge les frais de confinement)</p> <p><b>Cas du bénéficiaire testé positif mais asymptomatique</b> ne pouvant pas rentrer à l'issue de son voyage : IMA prend en charge la mise à l'isolement du patient lorsque nécessaire puis son rapatriement à l'issue, s'il ne peut plus utiliser son billet de retour initial (billet non modifiable/non remboursable et date de retour échue).</p>

*Les limites du contrat Maif pour les frais de prolongation de séjour en nuitée pour une personne testée positive au Covid sont de 65 € maxi par jour, pendant 7 jours maximum.*